



Concours *My Future, My Climate Postcard Contest*

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS

1. AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE : Concours *My Future, My Climate Postcard Contest* (le « concours ») est commandité par le WWF-Canada (le « commanditaire »). Le concours commence à 12 h 00 (h.e.) le 23 mars 2009 et prendra fin à 17 h 30 (h.e.) le 24 avril 2009 (la « période du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ : Pour participer et avoir le droit de gagner, il faut être âgé de 6 à 14 ans au moment de s'inscrire et de recevoir un prix, il faut être un résident du Canada et il ne faut pas être un employé du commanditaire, de ses filiales ou agents, de leurs agences de publicité ou de promotion, des entreprises qui fournissent les prix reliés à ce concours ni des organisateurs indépendants du concours, ni être membre de la famille immédiate d'un tel employé (peu importe où il réside) ni habiter avec un tel employé (qu'il soit de la famille de l'employé ou non). **Chaque participant de 13 ans ou moins doit avoir la permission de son parent ou tuteur légitime pour s'inscrire à ce concours et ce parent ou tuteur légitime devra remplir le bulletin de participation en son nom (voir la section 3) et si le participant gagne un prix, son parent ou tuteur légitime devra agir en son nom pour remplir le formulaire de déclaration et de renonciation (le « formulaire de renonciation ») et pour accepter un prix (voir la section 10). Chaque participant âgé de plus de 13 ans au début du concours pourra remplir le bulletin de participation mais il devra avoir la permission de son parent ou tuteur légitime pour s'inscrire à ce concours et si le participant gagne un prix, son parent ou tuteur légitime devra agir en son nom pour remplir le formulaire de renonciation et pour accepter un prix (voir la section 10).**

3. COMMENT SOUMETTRE UNE PARTICIPATION AU CONCOURS : Durant la période du concours, visiter le site www.wwf.ca/mypostcard_fr (le « site web du concours ») pour télécharger et imprimer un bulletin officiel de participation. Le participant, ou son parent ou tuteur légitime, doit remplir le bulletin de participation en y inscrivant les nom en entier, âge, date de naissance du participant, ses propres nom en entier, adresse postale complète avec code postal, numéro de téléphone de jour avec indicatif régional, inscrire son nom en lettres moulées et signer, sélectionner la catégorie d'âge du participant :

- i. 6 à 8 ans ;
- ii. 9 à 11 ans **ou**
- iii. 12 à 14 ans ;

confirmer avoir lu les règlements officiels du concours et inclure le dessin et la rédaction du participant (ci-après appelés la « carte postale ») (voir la section 4 pour connaître les exigences de format et contenu du dessin et la section 5 pour connaître les exigences de format et contenu de la rédaction). Poster la carte postale et le bulletin de participation dûment rempli dans une enveloppe bien affranchie à : **My Future, My Climate Postcard Contest, WWF-Canada, 245 Eglinton Ave. E., Suite 410, Toronto, ON, M4P 3J1. On peut aussi déposer la participation en personne à l'adresse ci-dessus du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h.**

REMARQUE : Ne pas agraffer la carte postale au bulletin de participation, ni plier la carte postale. Toute telle participation sera annulée. Limite d'une (1) participation par enveloppe. On suggère fortement d'utiliser le courrier recommandé avec reçu de retour et de conserver en dossier une photocopie de la participation. (L'oblitération ne constitue pas une preuve de livraison.)

Limite d'une (1) participation par personne acceptée durant la période du concours. Toute participation devra être reçue au plus tard à 17 h 30 (h.e.) le 24 avril 2009 (la « date de clôture du concours »). Ne pas soumettre d'information par internet. Le commanditaire ne peut accepter l'information reçue par internet et n'en assume aucunement la responsabilité.

4. FORMAT ET CONTENU DU DESSIN.

Chaque dessin soumis doit :

- i. être effectué par le participant (toute assistance d'un parent ou tuteur légitime est interdite) ;
- ii. répondre à l'énoncé « Ma solution contre les changements climatiques, c'est... » et ledit énoncé doit apparaître

- dans le dessin ;
- iii. être soumis une seule fois ;
- iv. être soumis sur du matériel en carton blanc ordinaire ou Bristol mesurant environ 5,5 po sur 8,5 po ;
- v. être un original et
- vi. être en couleur ou en noir et blanc.

Le dessin ne doit contenir rien de ce qui suit :

- i. images à caractère profane, sexuel, insultant, désobligeant, discriminatoire, diffamatoire ou autrement inapproprié ;
- ii. images suggérant ou encourageant une activité illégale ;
- iii. tout contenu commercial qui puisse promouvoir tout produit ou service autre que ceux du commanditaire ;
- iv. tout contenu pouvant nuire aux droits de quiconque ou
- v. tout matériel avec droits d'auteur (autre que du matériel appartenant au participant).

5. FORMAT ET CONTENU DE LA RÉDACTION.

Chaque rédaction soumis doit :

- i. être rédigé par le participant (toute assistance d'un parent ou tuteur légitime est interdite) ;
- ii. être rédigé en français ou en anglais ;
- iii. être soumis au verso du matériel contenant le dessin (voir la section 4) ;
- iv. démontrer l'inquiétude du participant envers les changements climatiques ;
- v. inclure la salutation « Cher Premier Ministre » ;
- vi. contenir la phrase d'ouverture « Je participe à Une heure pour la Terre le 28 mars 2009 parce que ... » **OU** « J'ai participé à Une heure pour la Terre le 28 mars 2009 parce que ... » ;
- vii. être soumis une seule fois ;
- viii. contenir uniquement du matériel original ;
- ix. contenir 100 mots ou moins ;
- x. décrire pourquoi le participant participe à Une heure pour la Terre le 28 mars 2009 **OU** pourquoi il a participé à Une heure pour la Terre le 28 mars 2009 **ET** doit s'adresser au Premier Ministre de manière à l'inciter à agir face aux changements climatiques et
- xi. comprendre un énoncé de clôture et la signature du participant.

La rédaction ne doit contenir rien de ce qui suit :

- i. texte à caractère profane, sexuel, insultant, désobligeant, discriminatoire, diffamatoire ou autrement inapproprié ;
- ii. langage suggérant ou encourageant une activité illégale ;
- iii. tout contenu commercial qui puisse promouvoir tout produit ou service autre que ceux du commanditaire ;
- iv. tout contenu pouvant nuire aux droits de quiconque ou
- v. tout matériel avec droits d'auteur (autre que du matériel appartenant au participant).

Chaque participation répondant aux exigences établies ci-dessus aux sections 4 et 5 et soumise conformément aux règlements officiels de ce concours sera, à la discrétion du commanditaire, une participation admissible.

6. LES PRIX :

- i. **Grands prix :** Il y aura trois (3) grands prix à gagner (à raison d'un (1) prix par catégorie d'âge décrite à la section 3), offrant chacun une bicyclette au choix du gagnant disponible dans un magasin Canadian ou sur le site Canadian, jusqu'à la valeur au détail maximale de 300 \$ CAN, comprenant les taxes et, si applicables, les frais d'expédition. La valeur au détail approximative de chaque grand prix est de 300 \$ CAN.
- ii. **Prix de finalistes :** Il y aura neuf (9) prix de finalistes à gagner (à raison de trois (3) prix par catégorie d'âge décrite à la section 3), offrant chacun un ensemble de prix contenant ce qui suit :

Catégorie d'âge : 6 à 8 ans

- i. une (1) trousse d'adoption d'un ours polaire du WWF-Canada ;
- ii. un (1) disque volant du WWF ;
- iii. un (1) t-shirt du WWF ;
- iv. un (1) porte-clés du WWF et
- v. un (1) exemplaire autographié de chacun des livres suivants :
 - *Walter the Farting Dog : Trouble at the Yard Sale* de Glenn Murray et William Kotzwinkle ;
 - *Rough Weather Ahead for Walter the Farting Dog* de Glenn Murray et William Kotzwinkle et

- *Walter the Farting Dog Goes on a Cruise* de Glenn Murray et William Kotzwinkle.

Catégorie d'âge : 9 à 11 ans

- une (1) trousse d'adoption d'un ours polaire du WWF-Canada ;
- un (1) disque volant du WWF ;
- un (1) t-shirt du WWF ;
- un (1) porte-clés du WWF et
- un (1) exemplaire du livre *An Inconvenient Truth* de Al Gore.

Catégorie d'âge : 12 à 14 ans

- une (1) trousse d'adoption d'un ours polaire du WWF-Canada ;
- un (1) disque volant du WWF ;
- un (1) t-shirt du WWF ;
- un (1) porte-clés du WWF et
- un (1) exemplaire du livre *The Daily Planet Book of Cool Ideas* de Jay Ingram.

La valeur au détail approximative de chaque prix de finaliste est de 100 \$ CAN.

Si un gagnant n'utilise pas une ou toute portion d'un prix, aucun prolongement, transfert, substitution ou autre compensation ne sera disponible. Si jamais un prix ou une composante d'un prix ne peut être attribué tel que décrit, peu importe la raison, le commanditaire se réserve le droit de remplacer le prix ou la composante du prix par un autre prix ou composante de valeur égale ou supérieure, sans obligation.

7. PROCESSUS DE SÉLECTION : Le processus de sélection est divisé en trois (3) rondes.

- Première ronde :** Le processus de sélection de la première ronde aura lieu entre le 27 avril 2009 et le 1^{er} mai 2009 et dix (10) participations seront sélectionnées dans chaque catégorie d'âge par un panel de juges du WWF-Canada, en fonction des critères suivants, à la fois pour les composantes du dessin et de la rédaction :
 - créativité/originalité ;
 - clarté et audace du message et
 - impact du message.
 Les chances d'être choisi durant la première ronde dépendront du nombre de participations reçues durant la période du concours dans la catégorie d'âge du participant et des décisions des juges basées sur les critères d'évaluation ci-dessus.
- Deuxième ronde :** Le processus de sélection de la deuxième ronde (ci-après appelée la « semi-finale ») aura lieu entre le 4 mai 2009 et le 15 mai 2009. Parmi les dix (10) participations sélectionnées pour chaque catégorie d'âge durant la première ronde, trois (3) participations seront sélectionnées dans chaque catégorie par le panel de juges assigné par le commanditaire (voir la section 9 pour la liste des juges de la semi-finale). Les participations seront jugées sur une échelle de 1 à 10 pour le dessin et sur une échelle de 1 à 10 pour la rédaction, pour un pointage combiné total de 20, basé sur les critères d'évaluation établis ci-dessus. Les chances d'être choisi durant la semi-finale dépendront du fait d'avoir été sélectionné durant la première ronde et des décisions des juges durant la semi-finale qui seront basées sur les mêmes critères d'évaluation établis ci-dessus pour la première ronde. Les trois (3) participations choisis dans chaque catégorie d'âge durant la semi-finale qui passeront ainsi à la troisième ronde du processus de sélection seront admissibles à un prix de finaliste (voir la section 6ii). Si jamais des participants obtenaient le même pointage, un représentant du WWF-Canada briserait l'égalité en choisissant la(les) participation(s) admissible(s) à passer à la troisième ronde.
- Troisième ronde :** Le processus de sélection de la troisième ronde (ci-après appelée la « finale ») aura lieu entre 9 h le 20 mai 2009 et 17 h le 29 mai 2009 (la « période de vote »). Les trois (3) participations sélectionnées pour chaque catégorie d'âge durant la semi-finale seront affichées sur le site web du concours où le public général pourra les visionner et voter. La participation de chaque catégorie d'âge ayant obtenu le plus grand nombre de votes à la fin de la période de vote sera admissible à un grand prix. Les chances de gagner un grand prix dépendront du fait que le participant s'est rendu à la troisième ronde et a obtenu le plus grand nombre de votes dans sa catégorie d'âge à la fin de la période de vote. Si jamais des participants obtenaient le même nombre de votes, un représentant du WWF-Canada briserait l'égalité en choisissant une (1) participation comme gagnant potentiel d'un grand prix parmi toutes les participations ayant obtenu le même nombre de votes.

8. COMMENT VOTER : Durant la période de vote, visiter le site web du concours au www.wwf.ca/mypostcard_fr. Par la suite, visionner les participations et sélectionner la participation pour laquelle on désire voter. Pour voter, suivre les instructions indiquées. Il n'y a pas de limite au nombre de votes qu'une personne peut soumettre. Le

commanditaire ne sera pas responsable et n'aura pas d'obligation concernant la manière avec laquelle un participant choisira de promouvoir sa participation dans le but d'obtenir des votes.

9. PANEL DE JUGES DE LA SEMI-FINALE : Les juges de la semi-finale seront :

Panel des juges pour la catégorie d'âge 6 à 8 ans :

- Mme Gill Deacon, annonceuse canadienne lauréate et auteure d'un best-seller ;
- L'honorable Jackson Lafferty, ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest et
- M. Glenn Murray, auteur canadien de livres best-sellers pour enfants.

Panel des juges pour la catégorie d'âge 9 à 11 ans :

- Mme Jane Drake, auteure canadienne de livres pour enfants portant sur l'environnement ;
- M. Monte Hummel, président émérite du WWF-Canada et
- L'honorable Kathleen Wynne, ministre de l'Éducation de l'Ontario.

Panel des juges pour la catégorie d'âge 12 à 14 ans :

- M. Gerald Butts, président et directeur général du WWF-Canada ;
- M. Gerry Craswell, directeur, unité des sciences et de la technologie – division curriculum et apprentissage électronique, ministère de l'Éducation de la Saskatchewan ;
- L'honorable Gerard Greenan, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard et
- Le très honorable John N. Turner, ancien premier ministre et partenaire, Miller Thomson LLP.

10. Le parent ou tuteur légitime de chaque gagnant potentiel sera contacté par courriel ou par téléphone dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le processus de sélection. Avant d'être déclaré un gagnant, le parent ou tuteur légitime du gagnant potentiel devra signer le formulaire de renonciation confirmant qu'il s'est conformé aux règlements officiels du concours, qu'il accepte le prix tel qu'attribué, sans substitution, et qu'il dégage le commanditaire, ses sociétés affiliées et parentes, leurs agences de publicité et de promotion et les organisateurs indépendants du concours, de même que leurs actionnaires, directeurs, officiers, employés, agents, représentants, successeurs et délégués respectifs, de toute responsabilité concernant le prix ou ce concours. Le formulaire de renonciation devra être retourné dans le délai spécifié sur le formulaire de renonciation, sinon le participant n'aura pas droit au prix. L'expédition des prix sera organisée par le commanditaire soixante (60) jours après la réception du formulaire de renonciation dûment rempli.

11. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX : En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours et les décisions du commanditaire, des juges et des organisateurs indépendants du concours qui seront irrévocables en tout ce qui a trait au concours.

12. Le commanditaire et les organisateurs indépendants du concours n'acceptent aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou réclamations causés par ou résultant du concours ou de tout prix relié à ce concours. En participant au concours et en acceptant un prix, chaque gagnant et son parent ou tuteur légitime acceptent que les nom, adresse (ville et province) ou photo du gagnant et de son parent ou tuteur légitime soient utilisés, sans autre rémunération, dans toute publicité présentée pour ce concours par le commanditaire, ou en son nom.

13. Le commanditaire et les organisateurs indépendants du concours ne seront pas responsables des participations en retard, perdues, illisibles, incomplètes ou détruites et toute telle participation sera annulée. Le commanditaire et les organisateurs indépendants du concours ne seront pas responsables de toute panne du site web du concours, ni de l'information de participation captée de façon incorrecte ou inexacte, de défauts techniques, d'une erreur humaine ou technique, de fautes d'impression, de la perte, du retard ou du brouillage des données ou des transmissions, d'une omission, d'une interruption, d'un effacement, d'une déféctuosité ou d'une panne au niveau d'une ligne téléphonique ou d'une ligne ou réseau informatique, de l'équipement d'ordinateur, des logiciels ou de toute combinaison de ceci. Tout matériel et toute donnée de participation altéré sera annulé. S'il est déterminé qu'un participant s'est inscrit d'une manière non conforme à ces règlements ou a soumis plus de participations que le nombre permis dans ces règlements, ce participant sera disqualifié, de même que toutes les participations qu'il aura soumises.

14. Au Québec, le commanditaire se réserve le droit, avec le consentement de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), de mettre fin ou d'amender ce concours, en tout temps et de toute manière, sans préavis. Sans se limiter aux présentes, si pour une raison quelconque, le concours ne peut être exécuté tel que prévu à l'origine, comme en raison d'une falsification ou d'une infection par virus d'informatique, le commanditaire se réserve le droit, avec le

consentement de la Régie, d'annuler le concours et d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues antérieurement avant la date de clôture du concours. Le commanditaire et les organisateurs indépendants du concours ne sauraient être tenus responsables des problèmes, erreurs ou négligences pouvant se produire dans le cadre du concours, ou en découler, y compris, sans s'y limiter, des dommages à l'équipement d'ordinateur, système, logiciel du participant, ou de toute combinaison de ceci, résultant de sa participation au concours.

15. Pour les résidents du Québec seulement : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour obtenir un règlement. Tout litige concernant l'attribution d'un prix pourra être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, uniquement dans le but de permettre aux parties d'arriver à une entente.

16. Toutes les participations deviendront en permanence la propriété du commanditaire et aucune ne sera retournée. Toutes les participations et les droits de propriété intellectuelle connexes, y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur, deviendront la seule propriété du commanditaire, sans compensation pour le participant. En s'inscrivant au concours, chaque participant renonce irrévocablement à tout droit moral protégeant sa participation. Durant et après le concours, les participations pourraient être distribuées, utilisées, reproduites, exposées, données, vendues ou présentées par le commanditaire sur son site web et chaque participant accorde ce droit au commanditaire en s'inscrivant au concours, sans qu'aucun avis, ou compensation, ne soit offert au participant. Aucune correspondance ne sera amorcée sauf auprès des gagnants potentiels après la date de clôture du concours. Ce concours est soumis aux lois fédérales et provinciales, ainsi qu'aux règlements municipaux.

17. Le commanditaire respecte le droit à la confidentialité des participants. L'information personnelle obtenue des participants sera uniquement utilisée par le commanditaire pour administrer le concours. Pour plus d'information sur la manière avec laquelle l'information personnelle est recueillie, utilisée et divulguée par le commanditaire, consulter la politique de confidentialité du commanditaire disponible au www.wwf.ca/fr/privacy/.

18. Pour toute question concernant le concours ou une participation, s'adresser au commanditaire par courriel à l'adresse suivante : mypostcard@wwfcanda.org (les réponses seront envoyées uniquement en anglais).